

## Le coin des parents

Les enfants sont accueillis, le matin entre 7h30 et 9h00 et l'après-midi entre 13h15 et 13h45.

Les plages horaires pendant lesquelles les parents peuvent récupérer leurs enfants sont les suivantes : avant et après la pause déjeuner, de 11h45 à 12h15 et de 13h30 à 14h00, et en fin d'après-midi de 17h00 à 18h45.

Pour les plus jeunes, n'oubliez pas le « doudou », ami indispensable pour les moments de repos, ainsi que des changes.

Les enfants qui le souhaitent peuvent venir avec un goûter pour le matin.

Nous vous rappelons que les enfants d'Ussac et ceux venant régulièrement à l'Imaginaire sont prioritaires pour les sorties.

Toute journée ou demi-journée d'inscription sera facturée à la famille sauf :

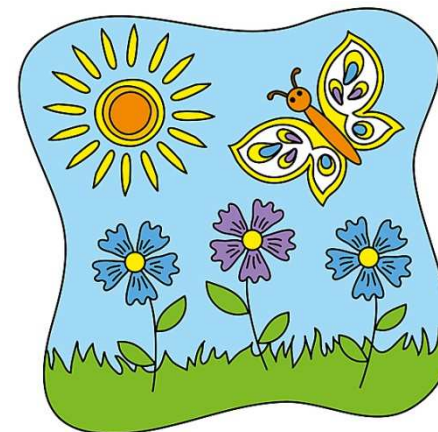
- en cas de maladie et sur présentation d'un certificat médical,
- en cas d'annulation 7 jours à l'avance.

L'accueil des enfants sera assuré sur le centre pour les enfants qui ne participeront pas aux sorties.

L'A.L.S.H. « L'Imaginaire » bénéficie des participations financières de la Caisse d'Allocations Familiales de la Corrèze, du Conseil Départemental de la Corrèze et de la M.S.A. du Limousin.



# Accueil de Loisirs Municipal "L'Imaginaire"



## Bulletin d'inscription des mercredis

**du mercredi 15 mai au  
mercredi 3 juillet 2019**

### Renseignements et inscriptions

Accueil de Loisirs Municipal

« L'Imaginaire »

Le Bourg 19270 Ussac

Tél : 05.55.86.15.80 / 06.70.96.01.18

Mail : [alsh-ussac@orange.fr](mailto:alsh-ussac@orange.fr)

Blog : <http://alshussac.tumblr.com/>



**Les Ptits Loups  
(2016-2015)**

**Les Coyotes  
(2014-2013)**

L'équipe d'animation proposera à vos enfants des activités manuelles, des jeux tout en étant à l'écoute des envies des enfants.

Ce planning détaillé vous sera envoyé ultérieurement par mail et sera affiché au centre.

Sur cette période, l'accueil de loisirs s'associera avec le comité des fêtes d'Ussac pour la préparation du défilé des chars. Les enfants confectionneront des guirlandes ou des décorations pour les chars.

Le défilé aura lieu le dimanche 23 juin 2019 vers 16h dans le bourg d'Ussac.

**Les Ours  
Les Ours  
(2012 à 2010)**

**Les Stars  
Les Stars  
(2009 à 2005)**

## **Bulletin d'inscription** **pour les mercredis mai/juin/juillet 2019**

A retourner avant le **jeudi 9 mai 2019** IMPERATIVEMENT

Mon enfant .....né(e) en ..... participera  
aux activités de l'accueil de loisirs les jours suivants :

|                       | Matin | Repas | Après-midi |
|-----------------------|-------|-------|------------|
| <b>Mercredi 15/05</b> |       |       |            |
| <b>Mercredi 22/05</b> |       |       |            |
| <b>Mercredi 29/05</b> |       |       |            |
| <b>Mercredi 5/06</b>  |       |       |            |
| <b>Mercredi 12/06</b> |       |       |            |
| <b>Mercredi 19/06</b> |       |       |            |
| <b>Mercredi 26/06</b> |       |       |            |
| <b>Mercredi 3/07</b>  |       |       |            |

Signature du responsable légal